

IV. Ajustements à la programmation à moyen terme

23. La Stratégie à moyen terme est conçue comme **stratégie ajustable**, susceptible d'être révisée par la Conférence générale, en tant que de besoin, de façon à prendre en compte :

- les faits nouveaux intervenus sur la scène internationale et régionale dans les domaines de compétence de l'UNESCO ;
- les enseignements des consultations et des études sur les pays entreprises par les bureaux chargés d'un groupe de pays et bureaux hors Siège dans le cadre de la décentralisation ;
- les résultats de l'Organisation, y compris les conclusions des évaluations ;
- les facteurs critiques nouveaux qui pourraient empêcher d'atteindre les résultats escomptés.

Sur la base des observations que vous avez formulées concernant la section I du présent document, estimez-vous que les propositions qui ont été faites (ou certaines d'entre elles) pourraient ou devraient amener à infléchir un ou plusieurs des objectifs stratégiques ou approches formulés dans le 31 C/4 et, par voie de conséquence, dans le 32 C/5 ? Si oui, quelles devraient être ces modifications ? Et dans quel(s) domaine(s) ?